COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2024-077

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion Ordinaire du 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le Seize du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Maisontiers, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation: 10 septembre 2024

19 présents + 5 pouvoirs (24 votes sur 28) : Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u>: Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- √Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- √Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou: /
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

5 pouvoirs:

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédérique DAMBRINE adonné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

<u>Excusés</u>: Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Maryse BARIGAULT, Fabrice DURAND, Huguette ROUSSEAU, Françoise RICHARD et Mathias DIXNEUF

Jean-Louis RIDOUARD a été élu secrétaire de séance

=-=-=-=-=-=

SOCIAL Centre Social et Culturel Relais Petite Enfance Attribution définitive de la subvention 2023 et versement du solde

Le Relais Petite Enfance (RPE) géré par le CSC Airvaudais-Val du Thouet fait l'objet d'une subvention spécifique. Pour 2023, 1ère année de ce mode de subvention, un acompte de 22 000€ a été versé dans l'attente du bilan d'activité.

Il est proposé d'attribuer une subvention totale de 24 500€, et ainsi de verser le solde de 2 500€ conformément à l'accord de principe défini lors de la CME du 19 octobre 2022.

 Vu la délibération D2023-0100 accordant un acompte de 22 000€ à la subvention 2023 sur présentation prévisionnel du fonctionnement du relais petite enfance du Centre Social et Culturel Airvaudais-Val du Thouet; • Considérant le bilan définitif présenté par le Centre Social et Culture Airvaudais-Val du Thouet du Relais

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De verser le solde de la subvention 2023 d'un montant de 2 500€, soit un total de la subvention attribué s'élevant à 24 500€
- ▶ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 17 septembre 2024 Et ont signé Le Président et Le Secrétaire

Le Secrétaire de séance, Jean-Louis RIDOUARD, Le Président, Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079200041416-20240919-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le : 19-09-2024 Publication le : 19-09-2024 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48